ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1303-20041116
16/11/04
10h33

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Québec, le 16 novembre 2004

Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu des articles 97 et 97.1 de notre règlement, auriez-vous l'obligeance de faire inscrire au Feuilleton de l'Assemblée nationale du mercredi 17 novembre la motion de l'opposition officielle, jointe en annexe.

Cette motion sera proposée par le député des Iles-de-la-Madeleine, Monsieur Maxime Arseneau. Nous souhaitons pouvoir en débattre le mercredi 17 novembre à la période des affaires inscrites par les député(e)s de l'opposition.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Stéphane Dolbec

p.j.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1383-30041116

16/11/04
10h33

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

«Que l'Assemblée nationale invite le gouvernement libéral à présenter dans les plus brefs délais une politique concernant l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'un programme de soutien visant à accompagner les producteurs et productrices agricoles et les transformateurs du Québec dans cette démarche.»

Présentée par
Monsieur Maxime Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine

Le 16 novembre 2004